Commission de la Formation et de la Vie Universitaire



DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Approbation des M3C des Licences Sciences pour la Santé, des 3èmes années d'Audioprothèse et de Psychomotricité, et des Diplômes d'État d'Infirmier en pratique avancée du département Médecine, Maïeutique et Paramédical pour l'année universitaire 2022-2023

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 20 septembre 2022

Délibération 2022/09/CFVU - 109

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ; Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent les modalités de contrôle des connaissances et des compétences des Licences Sciences pour la Santé, des 3èmes années d'Audioprothèse et de Psychomotricité, et des Diplômes d'État d'Infirmier en pratique avancée du département Médecine, Maïeutique et Paramédical pour l'année universitaire 2022-2023.

Toulouse, le 20 septembre 2022

Le Président

an-Marc BROTO

Nombre de membres : 40

Nombre de membres présents ou représentés : 22

Nombre de voix favorables : 22

Nombre de voix défavorables : 0 Nombre d'abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 0 Nombre de votes blancs : 0